

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du vendredi 21 octobre 2005 à Hamonville

Etaient présents : Mesdames HENRY, MORCEL, FOURNIER.
Messieurs VELLE, GIRARD, BESANCON, THIERY, VAUTRIN, GEORGE, HANGEN, MACQUIN.
HANRIOT, ARESI, GERARDIN, LUCIE
Etaient excusés : Monsieur BRASSEUR.
Etaient absents : Messieurs PRUDHON, ANDRE, COLIN.

ORDRE DU JOUR :

- Fonctionnement du CMA et éventuellement création de poste
- Bail EDC
- Point sur étude assainissement
- Contrat de territoire
- Adoption d'un devis pour le site internet de la CCCHaye
- Questions diverses

La réunion commence par la remise de divers documents à chaque conseiller : compte rendu du dernier conseil de communauté, compte rendu de la réunion sur le Contrat de territoire, récapitulatif 2004 des dépenses et des recettes des ordures ménagères et encombrants, l'état des investissements et compte d'exploitation du CMA, l'état des présences au CMA de janvier à octobre 2005.

Chacun prend connaissance de ces divers documents tout en faisant circuler le registre des délibérations à signer.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE MULTI ACCUEIL DE MANONVILLE

La présidente reprend l'état des investissements concernant le CMA et explique que ce dossier avait été présenté pour 390 000 €. Il ne reste plus que 27 973,93 € de subvention à percevoir.

Le nombre d'heures de présence par mois au CMA est en nette évolution depuis son ouverture en janvier et a atteint son quota maximum par rapport au personnel d'encadrement. Il est possible d'accueillir davantage d'enfants à condition de créer un poste supplémentaire. La présidente explique que le fait de recruter une personne de plus ne changera en rien le coût résiduel de fonctionnement du CMA restant à la charge de la CCCHaye.

La présidente propose d'examiner le compte d'exploitation 2005 du CMA, ainsi que le prévisionnel pour 2006. Le montant de la participation des communes non associées n'est pas encore connu, ni même celui de la CAF par rapport au Contrat Enfance. Il faut attendre début 2006. Le Conseil Général, par le biais de la convention de développement local, devrait nous accorder une subvention de 18000 €. Il en résulte un déficit prévisionnel à partager entre la CCCHaye et les communes associées.

Le CMA est ouvert de 7h00 à 19h00, c'est entre 9h et 17h que l'effectif est le plus important, allant parfois jusqu'à 17 enfants présents en même temps. C'est à ces moments qu'il faudrait deux personnes au rez-de-chaussée et deux personnes à l'étage. Le mercredi est une journée plus calme. Il y a une priorité pour les accueils permanents par rapport à la halte garderie.

Afin de répondre aux nombreuses demandes des familles, **la présidente propose la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps partiel de 24 heures par semaine**, plus précisément 6 heures par jour les lundi mardi jeudi et vendredi. Elle propose que ce soit pour l'instant un CDD de 5 mois, allant du 1^{er} novembre 2005 au 31 mars 2006. La présidente ne souhaite pas que ce poste relève du statut de la fonction publique territoriale et préfère, par précaution (*au cas où l'effectif des enfants baisse*), qu'il soit renouvelé d'année en année si besoin est. De plus, nous sommes dans l'obligation de recruter une personne qualifiée afin de respecter les normes du décret de 2000 de la PMI en ce qui concerne le personnel d'encadrement dans les établissements d'accueil de la petite enfance.

Vote : les conseillers acceptent à l'unanimité la proposition de la présidente.

Par ailleurs, les conseillers acceptent de reconduire pour un an le contrat d'agent d'entretien de Mme Scherrer à 14 heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2005.

ZAC NOVIANT AUX PRES

La présidente informe les conseillers que le projet d'installation d'un circuit automobile sur le terrain de la ZAC de Noviant aux Prés est annulé, le responsable ayant préféré un autre terrain.

BAIL EDC PROTECTION

En ce qui concerne l'installation de l'entreprise EDC PROTECTION à la zone artisanale de Noviant aux Prés, le bail est consenti pour une durée de 9 ans, démarrant du 1^{er} novembre et allant jusqu'en octobre 2014. Il comprend un loyer mensuel actualisé de 1 236,67 € HT (*à compter du 1^{er} avril 2006*) ; ainsi que le remboursement des travaux réalisés par la CCCH d'un montant mensuel de 434,07 € et ce en 103 échéances (9 ans).

EDC a investi 150 000 € pour s'installer dans ces locaux. L'entreprise s'est notamment chargée des travaux d'isolation, d'électricité, de chauffage, de ventilation, d'installation technique pour ses machines et a créé un bureau supplémentaire.

La CCCHaye s'est chargée quand à elle de refaire le sol et le plafond.

Le bail précise également que EDC serait prioritaire si la CCCH décidait de vendre les locaux.

Vote : les conseillers approuvent le bail à l'unanimité.

Ils souhaitent organiser un pot de bienvenue en l'honneur d'EDC.

A propos des compteurs d'eau, il sera fait en sorte que chaque cellule dispose de son propre compteur afin que les locataires puissent se charger de leurs factures directement avec le service concerné sans passer par la CCCH.

ASSAINISSEMENT - GESTION DE L'EAU

La présidente informe les conseillers qu'ils sont conviés à une réunion le 29 novembre à Noviant aux Prés, en présence de la DDE, du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et du Bureau d'Etude BEPG. Cette réunion consistera à faire le point sur l'étude diagnostic des communes de Tremblecourt, Domèvre en Haye et Manonville.

Par ailleurs, Grosrouvres souhaite s'associer à Bernécourt pour l'étude assainissement. Bernécourt serait maître d'ouvrage. Ce point sera abordé lors de cette réunion.

Le vice président s'est récemment rendu à une réunion à la Communauté de Communes du Val de Moselle et de l'Esch (à Dieulouard), concernant la gestion de l'eau et des rivières (principalement le Rupt de Mad et l'Esch). Le principe est d'aborder ces questions de manière globale, bassin versant par bassin versant, en remontant vers l'amont, du cours d'eau vers les ruisseaux qui l'alimentent. L'idée est de remonter aux sources de la pollution, examiner les petits ruisseaux qui se jettent dans la rivière. Un SAGE va être créé (Schéma d'Aménagement Gestion des Eaux).

Grosrouvres souhaite entamer des travaux de restauration pour son ruisseau. Dans un souci d'économie et afin de pouvoir bénéficier de meilleures subventions, il est demandé de regrouper les travaux de restauration de l'Esch sur plusieurs communes. Une étude est à envisager.

CONTRAT DE TERRITOIRE

Les conseillers ont entre leurs mains le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 7 octobre dernier. Cette réunion, à laquelle tous les parents, associations et élus étaient conviés, a permis de faire un constat des points qui ont fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné sur ces 5 dernières années. La Fédération Départementale Familles Rurales a expliqué les motifs de licenciement de l'animatrice de proximité.

La question est posée à tous : que fait-on ? Renouvelle-t-on ce contrat ?

Les associations ont décidé de se réunir prochainement afin d'essayer de mettre au point projets et modalités de collaboration.

La présidente explique que rien n'oblige à redémarrer au 1^{er} janvier 2006, mieux vaut prendre son temps afin de repartir le mieux possible. M. Lucie ajoute qu'il serait bon que les élus locaux s'impliquent davantage notamment au sein du comité de pilotage.

SITE INTERNET DE LA CCCHAYE

Nous avons reçu, dernièrement, un nouveau devis pour la mise en place d'un site internet, d'un montant de 1390 € HT. A cela s'ajoutent les frais d'hébergement du site pour 25 €/mois (*nota : le 26/10/05, M. Rossignol a réussi à réduire ces frais à 20€/mois*), ainsi que la réservation du nom de domaine pour 40 €/an. M. Rossignol détaille le contenu du devis qui s'avère bien rempli. Il rappelle que les textes et photos seront fournis par la CCCHaye. La présidente propose aux conseillers de se prononcer.

Vote : les conseillers sont d'accord et acceptent le devis de la Société Net-7.

M. Lucie informe les conseillers que l'association des maires de Meurthe et Moselle prévoit la création d'un site internet pour chaque commune, regroupant les informations administratives.

QUESTIONS DIVERSES

Report de dette :

La CCCHaye a reçu une proposition de la commission de surendettement de Nancy, de reporter de 24 mois la dette d'une famille relative au non paiement des factures de redevance d'ordures ménagères des années 2003 et 2004. Les conseillers acceptent le report.

SDAA :

Le SDAA demande aux conseillers de la CCCHaye de bien vouloir se prononcer lors des entrées et sorties des communes.

Indemnités de conseil :

Les conseillers, à l'unanimité, décident de verser à Monsieur Lisch, trésorier de Thiaucourt, la totalité de l'indemnité de conseil, soit 377,83 € HT. Les conseillers ont apprécié son aide par rapport au problème de TVA sur la ZAC de Noviant aux Prés.

Calendriers :

L'entreprise BARISIEN souhaite que la CCCHaye informe ses habitants du passage de ses employés pour vendre leur calendrier. Un petit article sera diffusé dans la presse locale.

Dégât des eaux :

Suite à la petite tempête de juin 2005, un dégât des eaux a eu lieu dans les bureaux loués par SW Environnement à la ZAC de Noviant aux Prés. L'assurance de la CCCHaye rembourse les réparations effectuées par l'entreprise COUVRETANCHE sur la toiture pour un montant de 620,00€ HT. Les conseillers acceptent ce remboursement.

Ordures ménagères :

La présidente présente aux conseillers l'état des dépenses et des recettes 2004 concernant les ordures ménagères, les encombrants et le tri sélectif, pour l'année 2004. L'ensemble des dépenses s'élève à 77 696,68 €, l'ensemble des recettes s'élève à 77 576,52 €.

Eco-emballage :

Eco-emballage nous propose un nouveau contrat et change de barème. M. Rossignol explique en quoi consiste le nouveau contrat. Il passe du barème C au barème D. Celui-ci prévoit des objectifs de recyclage un peu plus élevés et mieux définis, avec une indexation sur le cours des matières premières. Cependant, l'aide à la communication pour le tri sélectif augmente. En cas de perte liée au nouveau barème, une compensation est prévue.

Les conseillers acceptent ce nouveau contrat et autorise la présidente à le signer.

Conteneurs à piles :

Deux conteneurs à piles sont remis à chaque maire. Il est demandé que, lorsque les conteneurs sont remplis, une personne volontaire aille les vider à la déchetterie de Bernécourt.

Facture CC3V :

Une réunion a eu lieu entre la CCHaye et la CC3Vallées concernant le montant de la facture relative à l'étude pour la déchetterie. Après discussion, le prix de l'heure pour frais administratifs des 3 Vallées a été ramené de 32 à 27 €. Les conseillers acceptent de payer cette facture et approuve la convention de prise en charge des frais administratifs.

Etude de ramassage des OM en régie :

Le contrat avec l'entreprise BARISIEN se terminera le 31/12/2006. La CC3Vallées et la CCCHaye ont décidé d'étudier la possibilité d'un ramassage des ordures ménagères en régie. Les conseillers autorisent la présidente à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage public établi pour cette étude.

Un groupe d'élèves ingénieur de l'INPL et de ENSGSI est chargé de cette étude. Une convention de stage est mise en place entre l'école et les 2 communautés de communes. La prestation réalisée par l'ENSGSI s'élève à 2520 €. La CCHaye prendra à sa charge la moitié de cette somme, soit 1260 €. Les conseillers acceptent ces modalités.

Un comité de pilotage est créé ; en font partie :

pour la CCCHaye, Mme Fournier, M. Vautrin, M. Velle,

pour la CC3V : M. Jacquin, M. David, Mme Braban,

ADEM : M. Flament.

Projet de centre de rétention administrative sur Martincourt :

La présidente demande à M. Arési, maire de Martincourt, s'il souhaite en parler. M. Arési ne souhaite pas les embarrasser en leur demandant une prise de position personnelle. Cependant, il précise que toute aide spontanée sera la bienvenue, étant entendu que le conseil municipal de Martincourt ne pense pas que l'ancienne colonie de vacances convienne réellement à cet équipement.

La présidente ajoute qu'elle a adressé à M. Le Préfet de Meurthe et Moselle un courrier rappelant les compétences de la CCCHaye en matière d'assainissement et de déneigement, et qu'à ce titre elle aurait dû être informée de ce projet.

Info des Côtes :

M. Tylkowski avait demandé, il y a quelques temps, à participer davantage à la réalisation de l'Info des Côtes. La présidente demande à M. Macquin de bien vouloir le contacter et de lui proposer la responsabilité de ce bulletin.

Pompiers bénévoles :

Le capitaine des pompiers du secteur Toul-Pont à Mousson souhaite créer un centre de première intervention de pompiers bénévoles sur notre communauté de communes. En effet, il s'avère que le temps d'intervention en cas d'urgence sur notre territoire va au-delà des 25 mn. Le capitaine Pignet souhaite récupérer une liste d'une dizaine de personnes. La présidente demande aux maires de bien vouloir faire passer l'information dans leurs communes. La CCCHaye aura un rôle d'information, de coordination et d'accompagnement dans ce projet. Il faudrait également trouver un local ; Mme Fournier propose un local se trouvant sur Tremblecourt. C'est le SDIS qui prendra en charge le groupe de pompiers bénévoles.

Rallye moto :

La présidente informe les conseillers qu'une association souhaite organiser un rallye moto sur notre territoire pour un téléthon. Les conseillers ne sont pas intéressés.

La réunion se termine par le pot de l'amitié offert par la commune de Hamonville.

**La Présidente,
Marie-José FOURNIER**